



2020.03209

P.P. CH-1951
Sion

A

Poste CH SA

Madame
Simonetta Sommaruga
Présidente de la Confédération
3003 Berne



Références PH/JNG
Date 12 août 2020

**Consultation relative au paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2021
Révision de l'ordonnance sur les lignes électriques (OLEI)**

Madame la Présidente,

Nous vous remercions de nous avoir offert l'opportunité de nous prononcer sur le projet de révision cité en marge et tenons à vous faire part des considérations suivantes.

I. Protection des oiseaux (art. 30 OLEI)

Nous soutenons les modifications de l'art 30 OLEI qui ont pour objectifs la protection et la conservation de l'avifaune. Ces nouvelles exigences consacrent la pratique développée par le Canton du Valais depuis plusieurs années dans l'assainissement des structures électriques de petite et moyenne tension, nouvelles ou existantes.

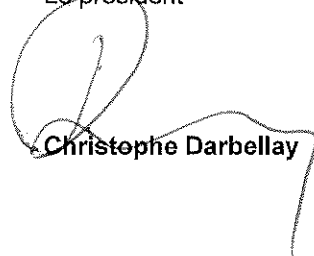
II. Modification de l'art. 9a al. 3 let. f OPIE

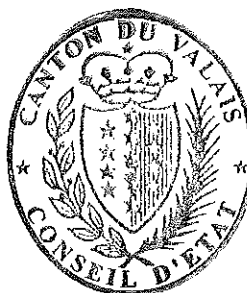
Nous sommes favorables à la modification de l'art. 9a al. 3 OPIE par l'introduction de la nouvelle lettre « f » qui exempte de l'obligation d'approbation des plans les mesures de protection des oiseaux prises conformément à l'art. 30 OLEI.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Christophe Darbellay



Le chancelier


Philipp Spörri

Copie à polg@bafu.admin.ch